



La fréquentation régulière de l'école est obligatoire conformément aux textes législatifs en vigueur.

1. Dans l'école

- 1.1. J'arrive à l'heure avant la sonnerie de 8h25, et avant la sonnerie de 13h40.
- 1.2. Je passe par le secrétariat si je suis en retard, un billet de retard sera rempli dans l'ecolien et on m'accompagnera en classe. Les retards perturbent la classe, des retards récurrents entraîneront une sanction.
- 1.3. Je me range calmement à la première sonnerie et **je me tais** à la deuxième.
- 1.4. Je respecte **tous les adultes** et **les autres enfants**.
- 1.5. Tout acte de violence (physique ou verbale) sera fortement sanctionné : punition, avertissement, conseil de discipline, exclusion temporaire voire définitive.
- 1.6. Je suis poli(e), je dis « bonjour », « au revoir », « s'il vous plaît », « merci », « pardon », ...
- 1.7. Je ne dis pas de mots grossiers.
- 1.8. J'ai une tenue vestimentaire correcte (pas de mini-short, mini-jupe, sabots, tongs, chaussures à talon...)
- 1.9. Le vernis à ongles est interdit.
- 1.10. Une coiffure discrète (pas de coiffure excentrique : tête rasée, dessin, coloration, pas de piercing, pas de boucle d'oreilles pour les garçons, ...)
- 1.11. Les chewing-gums sont interdits. Les bonbons ne sont autorisés que lors des goûters et sous la responsabilité de la maîtresse.
- 1.12. Je respecte l'environnement de l'école (plantations, propreté des lieux, murs...), **je mets mes papiers à la poubelle**, et je respecte le tri sélectif.
- 1.13. Je n'apporte aucun objet dangereux et je montre à la maîtresse tout objet autre que scolaire.
- 1.14. **Les téléphones portables et les jeux électroniques sont interdits.** (bijoux connectés, traceurs également)
- 1.15. Je me déplace en silence et sans courir dans les couloirs pour ne pas gêner les classes.
- 1.16. Je pense à récupérer mes vêtements ou je les range sur mon porte-manteau, **il est recommandé de les marquer de son nom.**

2. En classe

- 2.1. Je m'engage à fournir un travail régulier, appliqué et soigné.
- 2.2. **Je montre chaque soir mon cahier de correspondance** à mes parents, cahier **qu'ils doivent signer**.
- 2.3. Je respecte le règlement de la classe.
- 2.4. Je prends soin de mon matériel et de celui de la classe (bureaux, chaises, murs, livres, ...). Chaque matériel abîmé ou dégradé sera facturé.
- 2.5. Le soir, je laisse mon casier et ma classe propres et bien rangés.
- 2.6. Je vérifie que j'ai mon matériel, je renouvelle régulièrement ce qui me manque (colle, feutres d'ardoise...)

3. En bibliothèque

- 3.1. Je respecte le lieu et je reste calme.
- 3.2. Je rapporte les livres que j'emprunte sinon ils me sont facturés.
- 3.3. Je ne m'y rend que si elle est ouverte accompagné d'un adulte.

4. Les intervenants

- 4.1. Les règles de l'école sont applicables avec chaque intervenant (sport, anglais, yoga, chorale...)

5. A la récréation

- 5.1. La récréation est un temps de détente et de jeux.
- 5.2. Seuls les jeux fournis par l'école sont autorisés. Je les range correctement après les avoir utilisés.
- 5.3. Je passe aux toilettes et je les laisse propres, pour le bien de tous.
- 5.4. A la sonnerie, j'arrête de jouer et je vais me ranger calmement.
- 5.5. Je ne joue pas dans les toilettes et je laisse les lieux propres.
- 5.6. Je respecte la charte des récréations.

6. Périscolaire

6.1. Au réfectoire

- 6.1.1. **Avant le repas, je me lave les mains au savon.**
- 6.1.2. Le personnel de cantine est respecté et écouté.
- 6.1.3. Je respecte les lieux.
- 6.1.4. Je me range dans le calme.
- 6.1.5. Je chuchote pour que tout le monde s'entende.
- 6.1.6. Je ne cours pas.

- 6.1.7. Je lève le doigt pour demander de l'aide.
- 6.1.8. Je respecte la nourriture et ne la gaspille pas.
- 6.1.9. Je laisse ma table et ma chaise propres.

6.2. A l'étude

- 6.2.1. Je mange mon goûter avant l'étude et **je jette mes papiers à la poubelle.**
- 6.2.2. Je me range calmement à la sonnerie de 17h.
- 6.2.3. Je me tais pour ne pas gêner.
- 6.2.4. Je m'assois **seul** à une table,
- 6.2.5. Je lève le doigt pour demander de l'aide,
- 6.2.6. Je ne me lève pas,
- 6.2.7. Je n'ai pas le droit de retourner dans ma classe.
- 6.2.8. Je n'ai pas le droit de quitter l'étude avant 17h40.

7. Sanction

- 7.1. En cas de non respect du règlement, des sanctions pourraient être prises : travail écrit supplémentaire, carnet de comportement, colle, avertissement, voire exclusion temporaire ou définitive.

8. Lors d'une sortie scolaire

- 8.1. Je me tiens correctement dans la rue, dans le bus et sur les lieux de visite ou lors de sorties sportives (je parle doucement) pour assurer ma sécurité, donner une bonne image de moi et de mon école.

9. J'ai une carte de sortie

- 9.1. Je prends soin de ma carte de sortie.
- 9.2. Je dois la présenter pour quitter l'école.
- 9.3. Je respecte les règles d'utilisation.

Sans ces conditions respectées, **la carte de sortie sera retirée.**

10. La sortie de l'école

- 10.1. J'attends mes parents sans chahut, et sans courir près du grand portail.
- 10.2. Je respecte les horaires.
- 10.3. Après 17h, je dois me rendre en étude et je ne pourrai partir qu'à 17h40.

11. Harcèlement

Prévention du harcèlement à l'école.

En milieu scolaire, le harcèlement est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de **manière répétée** à un camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents. Le phénomène peut parfois se prolonger en ligne, on parle de **cyberharcèlement**.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

- La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Les conséquences peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs.

Si un élève est victime ou témoin, d'une intimidation, d'un acte d'agression physique ou morale, il doit prévenir un adulte responsable de l'école et l'alerter de l'agression dont il a été victime ou dont il a été témoin. Toute situation de harcèlement sera portée à la connaissance de la directrice.

L'école a mis en place un plan d'actions pour lutter contre le harcèlement en lien avec le protocole établi par le ministère de l'éducation, qui peut aller jusqu'au conseil de discipline.

Les parents ne peuvent régler seuls un problème ou prendre à partie un élève de l'école, quel que soit le grief. Il en est de même pour les enfants.

Signature de l'enfant

Signature des parents